

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N°99-037 du 1<sup>er</sup> février 1999**

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,  
ministre du Plan, de la restructuration  
économique et de la promotion de l'emploi,  
de l'intérim du Président de la République pour  
compter du 1<sup>er</sup> février 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du  
gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE,  
ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de  
l'emploi, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation  
présidentielle.

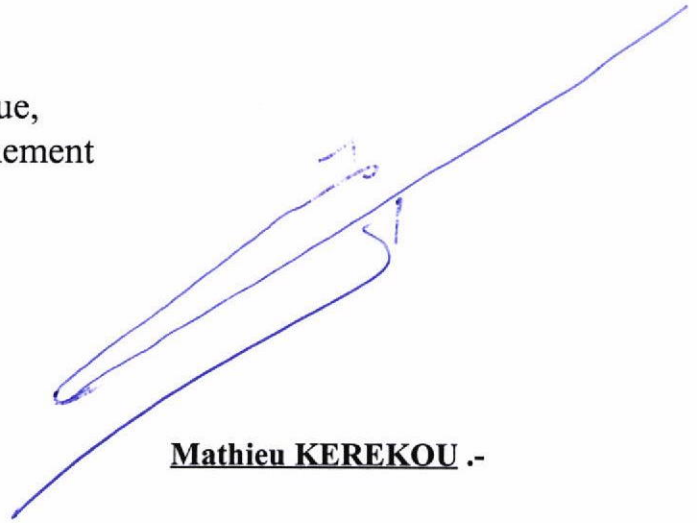
**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de  
la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, durant cette  
période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

**Article 3** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> février 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Mathieu KEREKOU** .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 18 SGG  
4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-